



Conditions de Prêt de matériel, sorties club

Le Subaquatique Creillois peut prêter du matériel de plongée à ses adhérents dans le cadre de sorties club, à condition de respecter les critères suivants :

1. L'emprunteur est un adhérent à jour de ses cotisations, majeur ou mineur encadré et avec une autorisation parentale.
2. Le matériel est emprunté pour une séance piscine, une sortie carrière ou mer dûment inscrite au calendrier des activités de le Subaquatique Creillois.
3. L'emprunteur n'est autorisé à sortir que : 1 bouteille et/ou 1 gilet stabilisateur et/ou 1 détendeur principal et/ou 1 détendeur octopus et/ou 1 combinaison de plongée.
4. L'emprunteur est responsable de son matériel, de la sortie du local jusqu'à son retour. Il doit veiller à son entretien et se prémunir contre le vol.
5. Dans la semaine suivant la sortie le matériel doit être rendu au responsable matériel ou l'un de ses adjoints, propre, désinfecté, sec et rangé dans le local, aussitôt que les horaires d'ouverture le permettent. Le non-retour non motivé de matériel est considéré comme une faute grave.
6. Toute anomalie constatée doit être signalée au responsable du matériel.
7. Le prêt n'engage en aucune façon le Subaquatique Creillois, en cas de mauvaise utilisation ou d'utilisation hors des normes de sécurité que l'emprunteur est sensé connaître.
8. Les blocs personnels mis à la disposition du Subaquatique Creillois ne peuvent être empruntés sans l'accord préalable de leur propriétaire.
9. L'emprunteur s'engage à :
 1. Ne pas rétrocéder le matériel à une tierce personne, quelle que soit sa qualification.
 2. L'utiliser dans les limites de ses prérogatives fédérales.
10. En cas de perte, de vol ou de détérioration autre que celle due à l'usage normal du matériel, l'utilisateur sera tenu de remplacer le matériel détérioré ou d'en rembourser la valeur vénale.

Le prêt du matériel dans le cadre d'une « sortie club » se fait par l'intermédiaire du responsable ou de l'un des adjoints matériel.



Fiche prêt individuel

	N° CLUB	Remarque
Bloc		
Détendeur		
Gilet Stab.		
Autre :		

Je soussigné(e)..... reconnais accepter le prêt du matériel de plongée du Subaquatique Creillois aux conditions énoncées au sein du document « Conditions de Prêt de matériel, sorties club » joint à ce formulaire.

Je dégage en outre le Subaquatique Creillois de toute responsabilité au cas où il serait fait un usage autre, que celui spécifié sur le présent contrat, du matériel qui m'est confié.

Sortie concernée :

Fait en deux exemplaires à Le/...../.....

Signature de l'adhérent

Nom et signature du représentant du
Subaquatique Creillois

Fiche retour

Retour effectué le/...../.....

	ADHERENT	REPRESENTANT DU SUBAQUATIQUE CREILLOIS
REMARQUES		
NOM & SIGNATURE		